

Les sens de la peine

Dépasser les entreprises de définition et de justification pour réinterroger la pluralité de(s) sens de la peine

La peine, définie au sens large de « mal infligé à titre de sanction d'un acte que la loi défend » (Cass. belge, 14 janvier 2004), fait l'objet d'une littérature abondante, relevant de disciplines diverses. L'objectif de ce colloque est de dépasser les entreprises de définition et de justification pour ré-interroger la pluralité de(s) sens de la peine : qu'on se concentre sur ceux qui condamnent ou sur les condamnés, « quel sens y a-t-il à punir/à être puni ? » ne semble synonyme ni d'« est-il utile et/ou efficace de punir ? » ni de « comment justifier la peine ? ».

Trois axes structurent ce travail collectif, chacun entendant le « sens » de façon particulière et ouvrant des questions que les contributeurs ont resserré autour de problématiques plus précises (voy. programme). On distinguera ainsi, ici, le sens comme sens social et/ou civique (1), comme vécu physique, moral, psychologique et sensoriel (2) et comme direction (3).

Le premier axe porte sur l'articulation entre l'idée même de peine (qu'elle soit imposée ou vécue) avec le contrat social, dans son ensemble, et la citoyenneté, à titre individuel ou conceptuel : la peine constitue-elle une forme particulière du sens commun, nécessaire au lien social ? L'Etat de droit engendre-t-il un discours pénal particulier, au-delà des exigences procédurales du « procès équitable » ? Quel rôle la peine joue-t-elle à l'égard de notre statut de « sujets de droit » ? Y aurait-il, comme on parle d'un sens de la famille ou des responsabilités, un sens civique de et à la peine ?

Le deuxième axe est centré sur le vécu physique, moral, psychologique et sensoriel de la peine : cette dernière est prévue par la loi, infligée par un juge, mais également vécue - par le condamné au premier chef ainsi que, plus indirectement, par les victimes, leurs proches et ceux des accusés, le public voire les autorités. Physiquement et psychologiquement, les sens sont mobilisés par la peine – de l'émotion (collective ?) à la souffrance (individuelle ?), de la jouissance du pouvoir à la castration. Y a-t-il un sens à souffrir ? Pourrait-on penser une peine non pénible ?

Le troisième et dernier axe vise l'orientation de la peine, ce qu'elle vise ou ce vers quoi elle nous conduit. Au-delà d'une interrogation sur ce que peuvent viser celui qui subit la peine et ceux qui l'imposent (où les conduit-elle ?), avons-nous des raisons d'estimer que les récentes mesures pénales vont dans le bon sens, comme on dit d'une mesure qu'elle va dans le sens (ou à contre-courant) de l'histoire ?

De ces trois axes découlent d'autres interrogations, que les contributeurs se sont parfois engagés à mettre au travail : les questions du « pour qui » faire sens et, peut-être plus accessoirement, du « comment » faire sens, viennent en effet étayer le questionnement esquissé dans les trois axes susmentionnés.

Contributeurs

- Diane [Bernard](#), professeure de théorie du droit à l'Université Saint-Louis
- Chloé [Branders](#), doctorante en criminologie, UCL
- Célia [Carette](#), doctorante en philosophie, Centre Chevrier, Université de Bourgogne
- Paul [Dhaeyer](#), juge d'instruction et assistant en droit, Université Saint-Louis
- Marie-Sophie [Devresse](#), professeure à l'Ecole de criminologie de l'UCLouvain, Centre de Recherche Interdisciplinaire sur la Déviance et la Pénalité (CRID&P)
- Baudouin [Dupret](#), directeur de recherche CRNS en anthropologie, prof. invité UCLouvain
- David [El Kenz](#), maître de conférences en histoire moderne, Centre Chevrier, Université de Bourgogne
- Jérôme [Ferrand](#), maître de conférences, Université Grenoble Alpes
- Virginie [Gautron](#), maître de conférences en droit, Université de Nantes
- Charles [Kakule Kinombe](#), assistant à la Faculté de Droit de l'Université Catholique de Bukavu, doctorant en criminologie à l'UCLouvain
- Kevin [Ladd](#), CPGE, Centre Chevrier, Université de Bourgogne
- Sandra [Lehalle](#), professeur en criminologie, Université d'Ottawa
- Aude [Leroy Couderc](#), docteur en sociologie, ENS Paris-Saclay, professeur de sciences économiques et sociales
- Frédéric [Mégret](#), professeur, Université McGill
- Olivia [Nederlandt](#), doctorante FNRS en droit pénal, Université Saint-Louis
- Olivier [Razac](#), maître de conférences en philosophie, Université Grenoble Alpes, Laboratoire PPL (Philosophie, pratiques et langages)
- Thibaut [Slingeneyer](#), prof. invité en droit et criminologie, Université Saint-Louis et UCL
- Cécile [Vigour](#), chargée de recherches au CNRS (Sciences Po Bordeaux / Université de Bordeaux, Centre Emile Durkheim)